

Politique de participation aux concours complets en 2016

Les concurrents et/ou les chevaux doivent se qualifier pour s'inscrire aux divisions de concours complet appropriées. La division Ouverte est réservée aux couples cavalier-cheval plus expérimentés qui ont obtenu des résultats de prestations aux niveaux supérieurs, tandis que la division Régulière s'adresse aux débutants ou aux personnes désireuses d'accéder à un nouveau niveau.

L'organisateur qui présente un concours de quatre niveaux offrira, si le nombre d'inscriptions est suffisant, les divisions Pré-entraînement, Pré-entraînement ouvert, Entraînement, Entraînement ouvert, Préliminaire, Préliminaire ouvert, Intermédiaire et Intermédiaire ouvert. Ainsi, tous les niveaux compteront une division Ouverte et une division Régulière. L'organisateur n'est pas tenu d'offrir à la fois des divisions Ouvertes et Régulières; en effet, si le nombre d'inscriptions à un niveau en particulier est insuffisant, il pourra offrir uniquement une division Ouverte afin d'accommoder tant les concurrents des divisions ouvertes que régulières. Ainsi, un cheval qui nécessite une remise en confiance pourra concourir à un niveau inférieur et participer à une division ouverte.

Le TABLEAU d'ADMISSIBILITÉ À PARTICIPER AUX CONCOURS COMPLETS détaille les qualités requises pour s'inscrire à chaque division. Le formulaire d'inscription comprend une section où le cavalier doit dresser une liste de ses compétences. Ces renseignements serviront à déterminer l'admissibilité du concurrent et du cheval. Le concurrent doit consigner ses résultats pour chaque concours en prenant soin de noter les résultats de chaque phase – dressage; cross-country : temps et pénalités à l'obstacle; saut d'obstacles : pénalités à l'obstacle. Consultez le site Web de Canada Hippique pour obtenir les résultats des concours à www.equinecanada.ca.

Définition d'une condition minimale d'admissibilité canadienne

Le concurrent doit satisfaire aux conditions minimales d'admissibilité d'un concours sanctionné par une fédération équestre nationale ou internationale (par exemple, Canada Hippique, l'United States Equestrian Federation (USEF), la Fédération équestre internationale (FEI)).

La condition minimale d'admissibilité est respectée en complétant un concours sanctionné avec les paramètres de base suivants pour toutes les phases de la prestation :

- Un maximum de 75 points de pénalité dans la phase de dressage des concours complets de Canada Hippique ou un maximum de 50 points de pénalité dans un concours des États-Unis.
- Aucun point de pénalité aux obstacles en épreuve de cross-country, un maximum de 90 secondes au-delà du temps optimal ou un maximum de 36 points de pénalité de temps.
- Un maximum de 16 points de pénalité aux obstacles en épreuve de saut d'obstacles.

Admissibilité à participer aux concours complets – 2016

Niveau/division	Âge minimum		Critères de qualification supplémentaires
	Concurrent	Cheval	
Débutant	Tout âge	4	Ouvert à tous les concurrents jusqu'à ce qu'ils aient complété trois concours au niveau Pré-entraînement ou plus durant l'année civile précédente.
Débutant ouvert	Tout âge	4	Ouvert à tous les concurrents.
Pré-entraînement	Tout âge	4	Ouvert à tous les concurrents jusqu'à ce qu'ils aient complété trois concours au niveau Entraînement ou plus durant l'année civile précédente.
Pré-entraînement ouvert	Tout âge	4	Ouvert à tous les concurrents.
Entraînement	12	4	<p>Concurrents juniors – Les concurrents et les chevaux (pas nécessairement en couple) doivent compléter au moins deux concours au niveau Pré-entraînement et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne à un concours et à une condition minimale d'admissibilité canadienne avec un maximum de 20 points de pénalité à l'obstacle au deuxième concours OU démontrer une expérience compétitive à des concours à l'obstacle à un niveau ou à une hauteur équivalent.</p> <p>Concurrents seniors – Ouvert à tous les concurrents seniors. Aucune condition minimale d'admissibilité canadienne n'est exigée.</p> <p>Les couples cavalier-cheval possédant de l'expérience compétitive au niveau Préliminaire/CI 1* ou plus élevé devraient concourir dans la division Entraînement ouvert.</p>
Entraînement ouvert	12	4	<p>Concurrents juniors - Les concurrents et les chevaux (pas nécessairement en couple) doivent compléter au moins deux concours au niveau Pré-entraînement et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne à un concours et à une condition minimale d'admissibilité canadienne avec un maximum de 20 points de pénalité à l'obstacle au deuxième concours OU démontrer une expérience compétitive à des concours à l'obstacle à un niveau ou à une hauteur équivalent.</p> <p>Concurrents seniors – Ouvert à tous les concurrents seniors. Aucune condition minimale d'admissibilité canadienne n'est exigée.</p>
Préliminaire	14	5	<p>Les concurrents doivent compléter au moins quatre concours de niveau Entraînement et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins trois de ces concours.</p> <p>Les chevaux doivent compléter au moins quatre concours de niveau Entraînement et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins trois de ces concours OU démontrer une expérience compétitive à des concours à l'obstacle à un niveau ou à une hauteur équivalent.</p>

			Les couples cavalier-cheval possédant de l'expérience compétitive au niveau Intermédiaire/CI 2* ou plus élevé devraient concourir dans la division Préliminaire ouvert.
Préliminaire ouvert	14	5	Les concurrents doivent compléter au moins quatre concours de niveau Entraînement et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins trois de ces concours. Les chevaux doivent compléter au moins quatre concours de niveau Entraînement et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins trois de ces concours OU doivent démontrer une expérience compétitive à des concours à l'obstacle à un niveau ou à une hauteur équivalent.
CIC 1*	14	5	Voir les règlements et critères de qualification pour les concurrents et les chevaux qui participeront aux CI en 2016.
Intermédiaire	16	6	Les concurrents et les chevaux (pas nécessairement en couple) doivent compléter au moins quatre concours de niveau Préliminaire/CI 1* et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins deux de ces concours. Les couples cavalier-cheval possédant de l'expérience compétitive au niveau Avancé/CI 3* devraient concourir dans la division Intermédiaire ouvert.
Intermédiaire ouvert	16	6	Les concurrents et les chevaux (pas nécessairement en couple) doivent compléter au moins quatre concours de niveau Préliminaire/CI 1* et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins deux de ces concours.
CIC 2*	16	6	Voir les règlements et critères de qualification pour les concurrents et les chevaux qui participeront aux CI en 2016.
Avancé	18	6	Les concurrents et les chevaux (pas nécessairement en couple) doivent compléter au moins trois concours de niveau Intermédiaire/CI 2* et satisfaire à une condition minimale d'admissibilité canadienne lors d'au moins deux de ces concours.
CIC 3*	18	6	Voir les règlements et critères de qualification pour les concurrents et les chevaux qui participeront aux CI en 2016.

NOTE : Les cavaliers juniors peuvent choisir de participer aux divisions Régulière ou Ouverte, pourvu qu'ils respectent les critères d'admissibilité à la participation correspondant à leur catégorie d'âge. Veuillez-vous référer à l'article A901 de la section A des règlements généraux de Canada Hippique et au glossaire pour la définition d'un cavalier junior.